



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 65282

Texte de la question

M. Philippe Briand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la revalorisation du métier d'enseignant en général et sur celle de l'évaluation pédagogique des personnels enseignants en particulier. Il lui rappelle que son prédécesseur avait commandé au recteur Monteil un rapport destiné à établir des propositions concrètes visant « à inscrire la carrière des enseignants au coeur d'une véritable politique de valorisation des ressources humaines ». L'une des dispositions majeures de ce projet consistait dans la révision des modalités d'évaluation des personnels enseignants, notamment en termes de délai de la première notation ou d'orientation vers une notation davantage collégiale et globale. Il lui demande si ce rapport a été suivi d'effets, et souhaite savoir si les dispositions réglementaires existantes prises dans la note de service n° 83-512 du 13 décembre 1983, complétées par la lettre circulaire du 4 mai 1984 concernant les modalités de l'inspection des personnels de l'enseignement public et privé sous contrat, demeurent toujours d'actualité et sont, par conséquent, encore applicables ou non.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65282

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 août 2001, page 4749